

Mini-Foot Liège Info

Dernier journal de la saison 2023 - 2024



N'hésitez pas à consulter le site :
www.lffs-liege.be
celui-ci est mis à jour régulièrement.



Le secrétariat provincial est accessible
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 9h30 à 12h et de 14h à 15h.
Par téléphone : le mardi et le jeudi.
Vous pouvez envoyer un mail à :
secretaire@lffs-liege.be.
Les mails sont lus plusieurs fois par jour



www.lffs-liege.be

Éditeur responsable :



Philippe Pitz

Secrétaire provincial

Rue de Berneau, 24 - 4600 Visé

Tél : 04/3415282

E-mail : secretaire@lffs-liege.be

INFOS

Les séries sortiront vers le 15 juillet et le calendrier vers le 15 août. Le championnat débutera la semaine 9 (à partir du 26 août)

Sommaire

	Page
Rapport de l'AG	2
Amendes	20



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE 15/6/2024 10 h

RAPPORT

Endroit : Hall de Soumagne. Place de la gare, 1.

Présents.

- **C.E.P** : madame Frederix, messieurs Peterkenne, Rebuffatti, Pitz, Lovinfosse, Schoonbroodt.
- **C.A.P** : messieurs Peterkenne, Joris.
- **C.S.P** : mesdames Frederix et Loly, messieurs Pitz, Leonard, Schoonbroodt.
- **C.P.A.** : messieurs Guillaume, Nihoul, Bouharmont, Gierkens.
- **Représentants au CA** : mesdames Loly et Frederix, messieurs Peterkenne, Lovinfosse et Delsa.
- **Clubs** :

Clubs présents																
0354	0423	0432	1001	1048	1262	1367	1397	1432	1441	1868	1914	2014	2032	2035	2353	2473
2474	2497	2523	2600	2792	2905	2907	2918	2932	2935	3019	3128	3187	3209	3228	3312	3351
3426	3470	3471	3485	3495	3608	3609	3633	3637	3745	3784	3786	3816	3855	4006	4079	4083
4084	4090	4127	4227	4268	4525	4560	4685	4758	4760	4899	4961	4980	5116	5231	5315	5364
5414	5448	5488	5662	5703	5708	5741	5749	5800	5838	5840	5853	5859	5902	5966	6023	6048
6389	6390	6433	6478	7030	7051	7137	7156	7184	7191	7229	7237	7245	7246	7250	7252	7255
7274	7277	7330	7331	7332	7339	7343	7349	7353	7366	7374	7423	7429	7462	7472	7474	7475
7482	7491	7500	7509	7511	7516	7532	7534	7535	7536	7537	7538	7539	7541	7557	7585	7586
7587	7588	7589	7590	7591	7594	7596	7598									

➤ Clubs absents :

Clubs absents (Art. 48)																
0424	1659	2371	3029	3455	4347	4684	5440	5464	5482	5663	5726	5729	5843	5854		
5898	6013	6415	7139	7155	7157	7338	7373	7387	7416	7515	7564	7592	7595	7597		

➤



Accueil et ouverture de l'Assemblée générale par le président Philippe Peterkenne.

Rapport de l'activité du CEP.

Je suis heureux de vous accueillir à notre assemblée générale.

Je souhaiterais commencer cette réunion par un moment de recueillement en souvenir des personnes qui nous étaient chères et qui nous ont quittés cette saison. J'ai une pensée particulière pour notre membre de la commission sportive Michaël Marlet. Merci de vous lever.

Je vous remercie.

Voici un rapport d'activité du comité exécutif de la province de Liège.

Le CEP s'est réuni 11 fois en présentiel et une fois en visioconférence.

Voici les faits marquants de la saison :

Septembre 2023 : Décision de création d'un championnat dames.

Démission de Marcel Schoonbroodt en tant que président.

Octobre : Nouveau président et nouveau vice-président.

Mise en place de la commission dames.

Mise en place d'un nouveau bureau à la commission sportive.

Novembre Fin novembre, nous avons signé avec la ril, rucv, alfa une convention pour étendre les suspensions pour violence ainsi que pour les dettes des clubs ou joueurs

Décembre Suite des pourparlers entre la LFFS, l'ACFF et l'UB pour un rapprochement.

Mise hors compétition d'un club pour violence.

Janvier 2024 : Abolition de l'obligation du certificat médical.

Mars : Signature d'une convention avec l'UB et l'ACFF, je vais y revenir. Désignation de la salle de Soumagne comme salle provinciale.

CONVENTION L.F.F.S. -A.C.F.F. -U.R.B.S.F.A.

Cette convention garantit que les clubs de football en salle de de la Fédération Wallonie/Bruxelles actuellement actifs au sein de la L.F.F.S. pourront, dès la saison 2025/2026, évoluer vers les compétitions nationales de l'U.R.B.S.F.A. et, inversement, que les clubs qui terminent à une place qui donne lieu à la descente dans les compétitions de futsal organisées par l'U.R.B.S.F.A. pourront participer aux compétitions interprovinciales et provinciales gérées par la L.F.F.S. Rien ne change donc pour les équipes qui évoluent actuellement dans les championnats

provinciaux de la L.F.F.S. hormis le fait que les cinq champions de première provinciale monteront désormais en interprovinciale de la L.F.F.S. et non plus en division 3

Les règles de jeu seront les règles FIFA. Vous serez informés des modifications par rapport aux lois LFFS.

Je terminerai cette intervention par un constat :

Chaque week-end, TROUVER UN ARBITRE pour chaque match RELÈVE DE L'EXPLOIT, et ce malgré les différentes initiatives prises depuis plusieurs années pour valoriser le rôle de l'arbitre et le protéger au mieux.

Les faits de violences, verbales ou physiques, et le manque grandissant de respect envers le rôle de l'arbitre ONT PETIT À PETIT RAISON DE L'ENGAGEMENT ET DES VOCATIONS.

Pour la prochaine saison, le comité exécutif demande à la commission sportive et la commission d'appel la plus grande sévérité pour ces faits touchant nos arbitres.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de bonnes vacances et une saison 2024 – 2025 pleine de succès.

Élection : Représentation à l'Assemblée générale de la L.F.F.S.

Huit mandats d'un an à pourvoir. Sont sortants et rééligibles :

Chantal Frederix, Philippe Peterkenne, Philippe Pitz, Marcel Schoonbroodt, Daniel Gérard, Alphonse Lovinfosse, René Guillaume, Philippe DELSA.

Nouveaux candidats : Jonathan Rebuffatti et France Loly.



NB VOTE

	Bulletins de vote	137	Majorité absolue : 69
	France LOLY	99	Elue
	Jonathan REBUFFATTI	92	Elu
	Philippe PITZ	87	Elu
	Philippe PETERKENNE	86	Elu
	Chantal FREDERIX	72	Elue
	René GUILLEAUME	57	Non élu
	Marcel SCHOONBROODT	51	Non élu
	Alphonse LOVINFOSSE	45	Non élu
	Daniel GERARD	41	Non élu
	Philippe DELSA	25	Non élu

		NB VOTE	
NB		115	Majorité absolue 58
	René GUILLEAUME	63	Elu
	Marcel SCHOONBROODT	54	Non élu
	Daniel GERARD	52	Non élu
	Alphonse LOVINFOSSE	46	Non élu
	Philippe DELSA	31	Non élu

- 1)
- 2) Remise des diplômes aux clubs champions.

Provinciale 1

Provinciale 1 1001 SPB EXPRESS SG

Provinciale 2

Provinciale 2A 1441 ZEED WELKENRAEDT

Provinciale 2B 5414 FC CITY LIÈGE

Provinciale 2C 3855 CELTIC JUPRELLE

Provinciale 3

Provinciale 3A 5488 GUELAN HENRI-CHAPELLE

Provinciale 3B 2014 MF AMBRESIN-HANNUT

Provinciale 3C 7557 FLÉRON 46

Provinciale 3D 4079 UNITED CHENEE

Provinciale 3E 7343 MFC BASSENGE

Provinciale 3F 7474 WALLABIES COINTE

Provinciale 4

Provinciale 4A 2932 TEAM GSI VERVIERS B

Provinciale 4B 3495 AJS OUGREE B

Provinciale 4C 4758 MF OREYE B

Provinciale 4D 7587 CELTA BRESSOUX



Vétérans	
Vétérans 1A	7366 ONU SERAING FS
Vétérans 1B	7184 FUTSAL OLNE
Scolaires	
Scolaires	3495 AJS OUGREE
Cadets	
Cadets	7534 JUST FUT FOOT LIÈGE A
Minimes	
Minimes	3784 ESC WAREMME FS
Préminimes	
Préminimes	7534 JUST FUT FOOT LIÈGE
Diablotins	
Diablotins	5800 REDS PEP MELEN

3) Rapports d'activités des différentes commissions

3.1 Commission sportive (Philippe Pitz)

La commission s'est réunie 8 fois cette saison.
7 fois en présentiel, et une fois en distanciel.

Elle a traité 112 dossiers (39 en commission et 73 transactions).
Il y a eu d'épineux dossiers, dont un qui a donné lieu à des radiations.

La commission a bien entendu le message du président du CEP,
et sera très vigilante la saison prochaine.

Avant de terminer, je voudrais au nom de la commission avoir une pensée pour
notre ami Mickaël, qui nous a quittés le 23 février dernier.

Je remercie les membres de la commission pour le travail fourni
tout au long de la saison, et également les membres de la CPA
qui se sont succédé à nos réunions.

Je vous remercie de m'avoir écouté, et vous souhaite d'agréables vacances, et
vous donne rendez-vous fin août, pour la reprise du championnat.

3.2 Commission d'appel (Philippe Peterkenne)

La commission d'appel s'est réunie 4 fois pour le traitement de cinq dossiers,
je remercie la commission sportive pour la qualité de son travail.



Je vous souhaite de bonnes vacances.

3.3 Commission de modernisation (Philippe Peterkenne)

Après une saison d'utilisation de la feuille de match électronique, nous ne pouvons que nous satisfaire de la qualité de l'application. Pour la prochaine saison, il sera possible d'utiliser la feuille électronique même en l'absence de l'arbitre.

Je vous souhaite, à nouveau, de bonnes vacances.

3.4 Commission vétérans (Daniel Gérard) lu par Jonathan Rebuffatti

Bonjour à tous,

Cette saison, compte tenu du nombre d'équipes inscrites, nous avons quelque peu innové en créant deux séries identiques, réparties simplement en fonction des jours de match.

10 équipes dans chaque série avec, il faut le souligner, une très bonne nouvelle puisque nous n'avons déploré aucun forfait général.

Nous avons également conservé la formule des play-offs afin de permettre aux équipes de disputer quelques rencontres supplémentaires et surtout de désigner LE champion « vétérans »

Les rencontres opposant les deux premiers de chaque série ont permis de voir les équipes d'ONU SERAING et HAVANA BOYS se rencontrer en finale, permettant à ONU SERAING d'être sacré champion.

Tous ces matchs, plus les matchs de coupe nous ont permis, une nouvelle fois, de vivre une belle année bien remplie.

Au niveau de la coupe Roger Vrijens, la finale « vétérans » opposait les équipes de REAL BEYNE et MF THEUX

Les nombreux spectateurs présents ont pu assister à une très belle rencontre qui a finalement vu émerger l'équipe de REAL BEYNE qui s'est imposée sur le score de 3 buts à 2.

Je tiens tout spécialement à féliciter tous les acteurs de cette finale pour la correction et le fair-play dont ils ont fait preuve tout au long de la rencontre.

L'attitude positive des deux équipes a permis à nos deux arbitres de passer une aussi agréable soirée puisqu'ils n'ont donné aucun avertissement.

Cet état d'esprit est la plus belle des propagandes pour notre sport et surtout le plus bel exemple pour tous les jeunes spectateurs présents.

Cette soirée fut vraiment une très grande réussite, tant sur le plan footballistique que sur le plan organisationnel.



Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et vous remercie pour votre attention.

3.5 Commission des jeunes (Jonathan Rébuffatti)

Tout d'abord je voudrais féliciter toutes les équipes et tous les arbitres ayant participé aux championnats jeunes de notre province. Il faut savoir que lors de cette saison, nous avons eu la chance d'avoir 12 clubs qui ont inscrit 48 équipes en championnat et cela représente un total de 666 jeunes affiliés. Nous avons joué presque 400 rencontres officielles. Ces chiffres sont assez constants par rapport à l'année passée.

Pour cette saison les champions sont :

- En diabolins : **REDS PEP MELEN**
- En préminimes : **JUST FUT FUTSAL ACADEMIE LIÈGE**
- En minimes : **ESCALE WAREMME FS**
- En cadets : **JUST FUT FUTSAL ACADEMIE LIÈGE**
- En scolaire : **AJS OUGREE**

Concernant les finales Ligue, toutes les équipes étaient présentes au tournoi à Namur et ce fut une belle expérience. **Bravo à tous !**

Revenons au championnat, celui-ci s'est bien passé. Nous avons continué le système de play-off quand cela était possible. Ce qui a permis à chacun de pouvoir s'épanouir à son niveau.

Nos différents objectifs de la saison étaient :

- La mise en route du règlement provincial jeune
- L'organisation d'un championnat dans la catégorie scolaire
- L'augmentation du nombre d'équipe

Nos objectifs sont atteints, nous avons organisé un championnat scolaire qui est allé à son terme. Il sera encore compliqué la saison prochaine, mais nous avons bon espoir. Nous espérons aussi avoir plus d'équipes dans chaque catégorie. Ce qui devrait être en bonne voie suite aux différentes demandes d'informations et la création de certains clubs de jeunes.

De plus, l'application du règlement provincial jeune n'a pas posé de problème.

Pour la saison à venir, les cartes de jeunes seront obligatoires et nous avons pour projet la création d'une série diabolins B pour les jeunes diabolins.

Pour les responsables des équipes de jeunes, n'oubliez pas de rentrer tous vos documents le plus rapidement possible. Cela facilitera le travail de tout le monde.

Pour terminer, je voudrais remercier le CEP pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, la Commission des jeunes pour le travail accompli, le secrétaire provincial pour sa



disponibilité ainsi que la CPA qui désigne des arbitres chaque semaine en jeune.
Je vous remercie pour votre attention.
À bientôt !

3.6 Commission des espoirs (Chantal Frédérix) lu par Jonathan Rébuffatti

Bonjour,

Le championnat de la sélection espoir Liège se déroula en 3 journées.
Je tiens à remercier Mr Demortier Jean-Luc coach de l'équipe espoir, qui a été présent malgré ses problèmes de santé.
En effet, comme toujours la sélection de nouveaux joueurs est assez compliquée, car il faut tenir compte des différents engagements dans les clubs respectifs à la fois de mini-foot et de foot.
Mais malheureusement, nous avons également fait face au manque de sérieux de certains joueurs pour les entraînements.
Nous terminons cette année à la 4^e place, et c'est un résultat très décevant .

Espérons que pour la saison prochaine, nous pourrons compter sur des joueurs plus sérieux, et dès lors terminer à une place bien plus haute au classement.
Merci pour votre attention.

3.7 Commission des arbitres (René Guillaume)

Mesdames et messieurs,

Rapidement, quelques données statistiques :

- Désignations d'arbitres pour **3129** matchs toutes catégories confondues (seniors, jeunes, vétérans et coupe);
- Seulement **76** matchs sans arbitre officiel pour diverses raisons, soit à peine **2,49%** ;
- **303** missions de formation effectuées y compris celles pour les stagiaires, les jeunes et les duos d'arbitres.

Maintenant, une salve de remerciements.

1° MERCI aux Président et membres de l'Exécutif pour leur confiance et leur soutien permanent, ce qui nous a permis d'œuvrer dans les meilleures conditions ;

2° MERCI à l'ensemble des clubs pour le bon accueil réservé aux formateurs lors des missions dans leurs installations et surtout pour leurs encouragements



et commentaires positifs ;

3° MERCI aux **55** arbitres disponibles, fidèles à la Ligue, à l'entame de la saison,

4° Et, enfin, MERCI aux quatre membres de ma Commission pour leur passion et leur sérieux, mais surtout pour la qualité de la formation et l'accompagnement de nos arbitres.

Ce qui importe de savoir et de retenir, c'est que cette saison fut particulièrement difficile à gérer même si toute l'équipe est fière du travail effectué ; tout d'abord la mise en place de la nouvelle FDM et de la procédure des contrôles, ensuite le départ de quelques arbitres expérimentés peu aptes à utiliser cette FDM et d'autres renonçant, selon eux, suite à notre trop grande rigueur de travail et disciplinaire.

Aujourd'hui, au moment je vous parle, la CPA ne compte plus que **47** arbitres ; la question se pose déjà pour les désignations d'un arbitre à chaque rencontre lors de la prochaine saison

Côté positif, je suis heureux de vous informer que la CPA a enregistré l'arrivée de deux très jeunes arbitres de 16 et 18 ans motivés avec l'envie de réussir une belle carrière dans l'arbitrage.

Mais, j'ose toutefois espérer que, vous tous ici présents, responsables de clubs, prenez conscience des difficultés « chroniques » de la CPA en ce qui concerne le recrutement. Alors, permettez-moi de vous lancer un appel à l'aide pour trouver, motiver et nous amener des candidats arbitres, surtout disponibles le vendredi, notamment parmi vos joueurs en fin de carrière qui en ouvriraient ainsi une autre tout aussi passionnante et enrichissante, de même qu'au sein de vos équipes de jeunes. Veuillez ainsi noter qu'une session de cours est déjà programmée les 26-27/08 et 2/09/2024.

Enfin, je n'oublie pas de mettre en évidence les très belles prestations des trois paires d'arbitres lors des finales de coupe, qui clôturaient la saison en beauté. Pour terminer sur une note positive, une grande satisfaction à mettre en évidence : le « FAIR-PLAY », car durant cette saison écoulée, il y a eu moins d'agression, moins de brutalité et un plus grand respect chez tous les acteurs du jeu et des arbitres.

J'espère que la démarche sera poursuivie et encore meilleure pour retrouver le plaisir de pratiquer votre sport en veillant tous, joueurs et responsables de clubs à rendre la tâche des arbitres plus facile.

Je vous remercie de votre bonne attention et vous souhaite de belles vacances.

3.8 Le mot du secrétaire provincial (Philippe Pitz)



Le championnat 2023-2024 touche à sa fin.
Il aura été d'une belle cuvée.

La feuille électronique a fait beaucoup de bien.

Malheureusement, on doit toujours taper sur le clou.
Les clubs qui ne sont pas en ordre, qui ne répondent pas aux mails,
puis ils s'étonnent d'être pénalisés par des amendes.

Si un club n'est pas content de son CQ, à tout moment, il peut le changer,
via un nouvel engagement solidaire.

Pour la saison prochaine, tous les CQ, recevront début de saison,
toutes les informations (assurances, matchs amicaux, absence de l'arbitre
officiel,
semaines de coupe de province, comment signer une feuille de match, etc.).

Ils ne pourront pas se plaindre de ne pas être au courant.

Le secrétariat est toujours à l'écoute, et privilégie le contact par mail 24h/24h.

Pour la saison prochaine, il y aura beaucoup de nouveaux clubs, et beaucoup
de clubs
existants qui s'agrandissent (équipe B, C.)

Pour les retardataires, n'oubliez pas vos documents, et surtout la liste de
désaffiliation
qui doit être clôturée pour ce jour à minuit (dernier délai).

Avant de terminer, je voulais remercier quelques personnes sans qui le
secrétaire provincial
ne serait rien. Tout d'abord le bureau du comité exécutif, M. Peterkenne
(président) et M. Rebuffatti
(vice-président) qui se réunissent tous les vendredis, et qui traitent les affaires
urgentes, et qui se dévouent d'arrache-pied
pour le bien de la province.

M. Baiwir employé de la ligue, qui est 2 voire 3 jours au secrétariat. L'excellente
collaboration avec la CPA et surtout M. Nihoul qui désigne les arbitres chaque
semaine.

Voilà, je ne vous tiens pas plus longtemps, je vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous fin août pour la reprise.

- 4) Interpellation. Art 56 : il n'y a pas d'interpellation.
- 5) Propositions de modifications apportées au règlement provincial.
- 6) Élections.

Comité Exécutif provincial

Deux mandats de 6 ans sont à pourvoir. Sont sortants et rééligibles : Philippe Pitz et Daniel Gerard. Pas de nouveaux candidats donc les candidats sortants sont réélus pour 6 ans.

Conseil d'administration LFFS

Aucun mandat à pourvoir.

Assemblée générale ABFS

1 mandat à pourvoir. Philippe Peterkenne est démissionnaire.
Pas de candidat.

Comité exécutif national ABFS

Pas de mandat à pourvoir.

7) **Situation financière de la province.**

La situation est en équilibre.

Modifications du RO de la province de Liège.

Modifications du règlement liégeois. Seront en vigueur pour la saison 2024 - 2025	
Texte existant	Modification
3.4.2 Qualification complémentaire des joueurs Pour les clubs disposant d'une équipe A et B... Chacune d'elles doit aligner un minimum de cinq joueurs qui ne le seront que dans la même équipe pendant la même semaine. Le nombre de minimum cinq joueurs est porté à un minimum de sept joueurs à partir de la semaine contenant le 15 avril.	3.4.2 Qualification complémentaire des joueurs Pour les clubs disposant d'une équipe A et B... Chacune d'elles doit aligner un minimum de cinq joueurs qui ne le seront que dans la même équipe pendant la même semaine. Le nombre de minimum cinq joueurs est porté à un minimum de sept joueurs à partir de la semaine contenant le 15 avril.

En cas d'infraction, seule l'équipe B fautive se voit affectée du score de forfait et infligée de l'amende déterminée par le CEP au 1er juillet. Sur base des mentions reprises sur les feuilles de match, pour les cercles disposant de plusieurs équipes, chacune d'elles ne peut aligner plus de deux joueurs issus de n'importe quel autre noyau de son cercle pendant la même semaine même s'il s'agit de matchs remis ou décalés. La catégorie « vétérans » n'est pas concernée par le présent article s'il n'y a qu'une équipe d'un même cercle. Dans le cas contraire, le contrôle du nombre de joueurs alignés ne s'effectue qu'entre les équipes vétérans indépendamment des autres équipes du cercle. Outre l'amende provinciale : - les joueurs en infraction sont considérés comme non qualifiés. - Les équipes en infraction sont sanctionnées de la perte du match par un score de forfait. - Seules les équipes provinciales fautives se voient affectées du score de forfait. À défaut d'équipes provinciales fautives, l'équipe bénéficiaire se voit affectée du score de forfait. - Si une feuille de match est manquante, quel qu'en soit le motif, à l'expiration d'un délai de cinq jours ouvrables après l'envoi d'un rappel par courriel du secrétariat provincial, sous réserve du résultat d'une enquête possible, il est tenu compte des joueurs inscrits sur la feuille du dernier match de l'équipe concernée.

Si une équipe n'est pas capable d'aligner les 5 ou 7 joueurs requis alors ils devront être tous différents dans chaque équipe. Si une équipe joue plusieurs matchs sur la même semaine, la feuille qui sera comparée est :

1. **Celle de la même compétition (championnat ou coupe)**
2. **La rencontre la plus proche du match concerné**
3. **La rencontre initialement prévue au calendrier**

En cas d'infraction, seule l'équipe B fautive se voit affectée du score de forfait et infligée de l'amende déterminée par le CEP au 1er juillet. Sur base des mentions reprises sur les feuilles de match, pour les cercles disposant de plusieurs équipes, chacune d'elles ne peut aligner plus de deux joueurs issus de n'importe quel autre noyau de son cercle pendant la même semaine même s'il s'agit de matchs remis ou décalés.

La catégorie « vétérans » n'est pas concernée par le présent article s'il n'y a qu'une équipe d'un même cercle. Dans le cas contraire, le contrôle du nombre de joueurs alignés ne s'effectue qu'entre les équipes vétérans indépendamment des autres équipes du cercle.

Outre l'amende provinciale :

- Les joueurs en infraction sont considérés comme non qualifiés.
- Les équipes en infraction sont sanctionnées de la perte du match par un score de forfait.
- Seules les équipes provinciales fautives se voient affectées du score de forfait.
- À défaut d'équipes provinciales fautives, l'équipe bénéficiaire se voit affectée du score de forfait.
- Si une feuille de match est manquante, quel qu'en soit le motif, à l'expiration d'un délai de cinq jours ouvrables après l'envoi d'un rappel par courriel du secrétariat provincial, sous réserve du résultat d'une enquête possible, il est tenu compte des joueurs inscrits sur la feuille du dernier match de l'équipe concernée.

<p>3.2 Classement d'équipes ex aequo En vertu de l'article 187.3 du RO, en cas d'égalité, le classement s'établit dans l'ordre de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plus petit nombre de forfaits sportifs 2. Le plus grand nombre de matchs gagnés 3. Le classement résultant des matchs entre les équipes concernées et le cas échéant : <ol style="list-style-type: none"> a. Le plus grand nombre de matchs gagnés b. La différence de buts c. Hors formule de tournoi, le plus grand nombre de buts marqués « à l'extérieur » 4. La différence de buts en championnat 5. Le plus grand nombre de buts marqués 6. L'équipe dont le club possède le plus d'équipes seniors et jeunes participant aux compétitions officielles de la L.F.F.S. 	<p>3.2 Classement d'équipes ex aequo En vertu de l'article 187.3 du RO, en cas d'égalité, le classement s'établit dans l'ordre de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plus petit nombre de forfaits sportifs 2. Le plus grand nombre de matchs gagnés 3. TEST-MATCH
<p><u>2.2 Coup d'envoi des matchs</u> En application de l'article 174.1 du R.O., le coup d'envoi des matchs : - n'est autorisé en : ➤ <u>Seniors : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h00 (23h le vendredi).</u></p>	<p>➤ <u>Seniors : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h30 (23h le vendredi).</u> Porter l'heure de début de rencontre à 22h30 au lieu de 22h.</p> <p style="text-align: right;">Proposition rejetée</p>
<p><u>2.7 Match remis :</u> <u>2.7.1 Organisation :</u> En application de l'article 183.8 du R.O., sous peine d'un score de forfait, le cercle visité est tenu</p>	<p><u>2.7 Match remis :</u> <u>2.7.1 Organisation :</u> En application de l'article 183.8 du R.O., sous peine d'un score de forfait, le cercle visité est tenu de</p>

<p><i>de communiquer par courriel ou courrier au secrétariat provincial, dans les quinze jours calendrier qui suivent la remise, la date à laquelle le match peut être reprogrammé. Cette communication se fait par mail au secrétaire provincial. Le club visité doit proposer deux dates et cas de refus de ces deux dates par le visiteur, le secrétaire provincial prendre position sans possibilité de refus. Sauf dérogation, la communication doit être faite au plus tard quinze jours avant la nouvelle date fixée.</i></p>	<p><i>communiquer par courriel ou courrier au secrétariat provincial, dans les quinze jours calendrier qui suivent la remise, la date à laquelle le match peut être reprogrammé. Cette communication se fait par mail au secrétaire provincial. Le club visité doit proposer deux dates, et mettre le secrétariat en copie, qui donnera un délai de réponse aux équipes, et cas de refus de ces deux dates par le visiteur, le secrétaire provincial prendra position sans possibilité de refus. Sauf dérogation, la communication doit être faite au plus tard quinze jours avant la nouvelle date fixée. Sauf dérogation, tout match d'une coupe provinciale (seniors, réserves, vétérans et jeunes) remis doit être joué dans les sept jours calendrier de la remise. Sauf dérogation, tout match d'une coupe provinciale (seniors, réserves, vétérans et jeunes) remis doit être joué dans le délai imposé par le secrétariat provincial</i></p>
<p><u>2.12 Communication des résultats :</u> <i>La communication des résultats doit être faite par internet via le site lffs-liege.be avant 1h.</i></p>	<p><u>2.12 Communication des résultats :</u> <i>La communication des résultats doit être faite par internet via le site lffs-liege.be avant minuit, dans le cas où il y a la rédaction d'une feuille papier.</i></p>
<p><u>3.1.2 Modalités :</u> <i>Chaque cercle paiera une ou plusieurs provisions dont les</i></p>	<p><u>3.1.2 Modalités :</u> <i>Chaque cercle paiera une ou plusieurs provisions dont les</i></p>

<p><i>modalités de paiement sont fixées par le C.E.P. pour le 31 mars précédant la saison. À défaut de respect de ces modalités, l'amende provinciale prévue lui est infligée.</i></p>	<p><i>modalités de paiement sont fixées par le C.E.P. pour le 31 mai précédant la saison. À défaut de respect de ces modalités, l'amende provinciale prévue lui est infligée.</i></p>
<p><u>4.3 Organisation des finales</u> <i>Le C.E.P. décide de l'organisation des différentes finales des coupes provinciales. Il détermine le mode d'attribution de celles-ci par communication au journal provincial d'un cahier des charges. Sous peine de sanctions, le cercle auquel a éventuellement été confiée l'organisation d'une Coupe de la province doit respecter le cahier des charges lui soumis par le C.E.P. Un cercle ayant déclaré forfait général avec une de ses équipes ou n'étant pas en ordre financièrement ne peut prétendre à l'organisation d'une finale.</i></p>	<p><u>4.3 Organisation des finales</u> <i>Le C.E.P. décide de l'organisation des différentes finales des coupes provinciales. Un cahier des charges est disponible sur le site lffs-liege.be En sa réunion du 28/03/2024, le CEP a décidé que la salle de Soumagne, était la référence de la province. <i>Sous peine de sanctions, le cercle auquel a éventuellement été confiée l'organisation d'une Coupe de la province doit respecter le cahier des charges lui soumis par le C.E.P. Un cercle ayant déclaré forfait général avec une de ses équipes ou n'étant pas en ordre financièrement ne peut prétendre à l'organisation d'une finale.</i></i></p>
<p><u>4.12 Coupes des équipes réserve (B, C, D...) :</u> <i>Les diverses équipes B, C, D ... d'un même cercle inscrit en championnat sont d'office inscrites en coupe. La coupe Philippe Piron. Elles ne peuvent toutefois pas se rencontrer au premier tour.</i></p>	<p><u>4.12 Coupes des équipes réserve (B, C, D...) :</u> La coupe de la province équipes réserve (B, C, D, E, F, G) est dénommée « Coupe Philippe Pirson » <i>Les diverses équipes B, C, D ... d'un même cercle inscrit en championnat sont d'office inscrites en coupe. Elles ne peuvent toutefois pas se rencontrer au premier tour.</i></p>

8 Procédure de clôture de match

8.1 Procédure

- Dès la fin du match, l'arbitre invite les officiels à vérifier s'ils ont des blessés au sein de leur groupe. Les officiels reviennent **devant** le vestiaire de l'arbitre muni de leur smartphone, tablette ou pc. Ils se connectent à la feuille de match et vérifient les données encodées par l'arbitre.

- L'arbitre (accompagné du formateur présent si c'est le cas) rentre dans son vestiaire **porte fermée**.

Il se connecte à la feuille de match et encode les notions suivantes :

- le nom du formateur (s'il y en a un)
- les joueurs qui le cas échéant doivent être ajoutés sur la feuille
- l'heure du début de match
- le score
- les cartes jaunes éventuellement distribuées aux 2 équipes

- Après cela, **il ouvre** son vestiaire et demande au délégué terrain s'il a des blessés. Si c'est le cas, il les encode sur la feuille de match. Il répète la même démarche avec l'équipe visiteuse.

- Une fois cela terminé, il invite chaque officiel à signer la feuille de match sur le smartphone, tablette ou pc que chacun détient. Ensuite, si nécessaire, il fait signer sur son

	<p>smartphone, tablette ou pc le formateur et clôture la feuille par sa signature. Il termine en envoyant la feuille à la fédération.</p>																																																																			
	<p>3.1.1 Montées et descentes Le nombre de montants et de descendants est déterminé comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="778 622 1070 757">Nombre de descendants de 3^e nationale A.B.F.S et interprovinciale U.R.B.S.F.A.</th> <th data-bbox="1070 622 1123 757">0</th> <th data-bbox="1123 622 1176 757">1</th> <th data-bbox="1176 622 1228 757">2</th> <th data-bbox="1228 622 1281 757">3</th> <th data-bbox="1281 622 1334 757">4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="778 770 1070 801">DIVISION 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 801 1070 833">Montants</td> <td data-bbox="1070 801 1123 833">1</td> <td data-bbox="1123 801 1176 833">1</td> <td data-bbox="1176 801 1228 833">1</td> <td data-bbox="1228 801 1281 833">1</td> <td data-bbox="1281 801 1334 833">1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 833 1070 864">Descendants</td> <td data-bbox="1070 833 1123 864">2</td> <td data-bbox="1123 833 1176 864">3</td> <td data-bbox="1176 833 1228 864">4</td> <td data-bbox="1228 833 1281 864">5</td> <td data-bbox="1281 833 1334 864">6</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 878 1070 909">DIVISION 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 909 1070 940">Montants</td> <td data-bbox="1070 909 1123 940">3</td> <td data-bbox="1123 909 1176 940">3</td> <td data-bbox="1176 909 1228 940">3</td> <td data-bbox="1228 909 1281 940">3</td> <td data-bbox="1281 909 1334 940">3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 940 1070 972">Descendants</td> <td data-bbox="1070 940 1123 972">6</td> <td data-bbox="1123 940 1176 972">7</td> <td data-bbox="1176 940 1228 972">8</td> <td data-bbox="1228 940 1281 972">9</td> <td data-bbox="1281 940 1334 972">10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 985 1070 1016">DIVISION 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 1016 1070 1048">Montants</td> <td data-bbox="1070 1016 1123 1048">6</td> <td data-bbox="1123 1016 1176 1048">6</td> <td data-bbox="1176 1016 1228 1048">6</td> <td data-bbox="1228 1016 1281 1048">6</td> <td data-bbox="1281 1016 1334 1048">6</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 1048 1070 1079">Descendants</td> <td data-bbox="1070 1048 1123 1079">12</td> <td data-bbox="1123 1048 1176 1079">13</td> <td data-bbox="1176 1048 1228 1079">14</td> <td data-bbox="1228 1048 1281 1079">15</td> <td data-bbox="1281 1048 1334 1079">16</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 1093 1070 1124">DIVISION 4</td> <td colspan="5" data-bbox="1070 1093 1334 1160" rowspan="2">Les champions + suivant le nombre de places disponibles.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 1124 1070 1155">Montants</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de descendants de 3 ^e nationale A.B.F.S et interprovinciale U.R.B.S.F.A.	0	1	2	3	4	DIVISION 1						Montants	1	1	1	1	1	Descendants	2	3	4	5	6	DIVISION 2						Montants	3	3	3	3	3	Descendants	6	7	8	9	10	DIVISION 3						Montants	6	6	6	6	6	Descendants	12	13	14	15	16	DIVISION 4	Les champions + suivant le nombre de places disponibles.					Montants
Nombre de descendants de 3 ^e nationale A.B.F.S et interprovinciale U.R.B.S.F.A.	0	1	2	3	4																																																															
DIVISION 1																																																																				
Montants	1	1	1	1	1																																																															
Descendants	2	3	4	5	6																																																															
DIVISION 2																																																																				
Montants	3	3	3	3	3																																																															
Descendants	6	7	8	9	10																																																															
DIVISION 3																																																																				
Montants	6	6	6	6	6																																																															
Descendants	12	13	14	15	16																																																															
DIVISION 4	Les champions + suivant le nombre de places disponibles.																																																																			
Montants																																																																				

AMENDES

LOIS DE JEU - CARTE JAUNE : 9,00

S48	4083E (9€)	4525 (9€)	580
	7051 (9€)	7184 (9€)	755
S49	2035 (9€)		

Article 180.7 : FORFAIT ADMINISTRATIF

S48	7475 (12,5€)
-----	--------------

Article 180.1 : FORFAIT : 50,00 € A PARTIR DU 01/04 : 75€

S48	1397 (75€)	2497 (75€)	4083 (75€)
	4083DA (75€)	4525 (75€)	6478 (75€)
S49	7416MA (75€)	7416CA (75€)	7482 (75€)
	7536CA (150€)	7564PA (75€)	

ART. 48 : ABSENCE D'UN CERCLE A UNE A.G. : 10

S50	0424 (100€)	1659 (100€)	2371 (100€)
	3029 (100€)	3455 (100€)	4347 (100€)
	4684 (100€)	5440 (100€)	5464 (100€)
	5482 (100€)	5663 (100€)	5726 (100€)
	5729 (100€)	5843 (100€)	5854 (100€)
	5898 (100€)	6013 (100€)	6415 (100€)
	7139 (100€)	7155 (100€)	7157 (100€)
	7338 (100€)	7373 (100€)	7387 (100€)
	7416 (100€)	7515 (100€)	7564 (100€)
	7592 (100€)	7595 (100€)	7597 (100€)

Article 180.7 FORFAIT ANNONCE (24H MINIMUM AVANT LA DATE ET L'HEURE OFFICIELLE) 25,00 € A PARTIR DU 01/04: 37,50€

S48	3128 (37,5€)	5902 (37,5€)	6390 (37,5€)
	7246 (37,5€)	7590 (37,5€)	

DEPLACEMENT DE MATCHS 20,00 € SENIORS / 10,00 € JEUNES

S48	6433 (20€)
-----	------------

ART 138.5 RECOMMANDE NON RECLAME 12.5€

S48	7157 (12,5€)
-----	--------------

ART 181.3 : FORFAIT GENERAL 125€

S48	4083 (125€)
-----	-------------

bonnes
VACANCES!